

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILLI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents : M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Subventions complémentaires : CEL

Certaines associations ont présenté une demande de subvention complémentaire dans le cadre de l'action qu'elles mènent pour l'accomplissement du CEL 2005-2006. De plus, le versement des participations des familles n'a pas été prévu au BP dans les subventions versées aux associations en juin 2005. En conséquence, je vous invite à attribuer les subventions exceptionnelles qui suivent :

- MJC : 1 012 € pour la mise en place de 3 nouveaux ateliers (2 de musique assistée par ordinateur et 1 de modern jazz)
- OCC : 896 €
- Neuville Gym : 964 € pour la mise en place d'un nouvel atelier cirque au collège
- Compagnie de Théâtre des Bords de Saône : 660 €
- Tennis Club Neuvillois : 291 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le CEL 2005-2006 dont la prolongation a été adoptée lors du conseil municipal du 29 septembre 2005,
- VU les demandes présentées par les partenaires associatifs de la commune,
- **ATTRIBUE les subventions exceptionnelles définies ci-dessus,**
- **DIT que les dépenses correspondantes figurent à l'article 6574 du budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la perception des recettes issues de la participation des familles pour les actions évoquées ci-dessus.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 octobre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 08/11/2005
Publication ou affichage du 09/11/2005
Paul LAFFLY,
Maire.